

Adresse aux participants du colloque d'Orléans ¹

• **Jean-Pierre Sueur** •

Madame la Présidente, chère Annie Descamps, Mesdames et messieurs,

Je n'ai pas beaucoup de titres à parler ici, à l'ouverture de votre colloque. Mais comme on me l'a demandé, j'ai accepté très volontiers. Je suis un élu de ce département du Loiret depuis trente ans, ayant été député, maire, et étant maintenant sénateur, et je n'ai pas d'autres titres que celui-là, qui est géographique en quelque sorte, pour parler, sinon que je suis passionné par le thème que vous avez choisi, l'adolescence. Je pense toujours à Jacques Brel, ce grand chanteur qui avait dit – parce qu'on dit toujours que l'adolescence, c'est une période emblématique, comme si les autres ne l'étaient pas – : « Finalement, ce qui ne va pas, c'est quand on devient adulte. » Il aimait l'adolescence et vivait avec ce rêve de toujours avoir un esprit adolescent. Et il avait aussi écrit cette phrase : « Mon père était un chercheur d'or, l'ennui, c'est qu'il en a trouvé ². » J'aime beaucoup ce vers.

Il se trouve que, bien que n'étant pas spécialiste comme vous l'êtes, les uns et les autres, les unes et les autres, de la psychanalyse, j'ai eu l'occasion de travailler sur ce sujet, d'abord dans ma vie étudiante et depuis que je suis sénateur, puis qu'un beau jour le président du groupe politique auquel j'appartiens a annoncé : « Il y a cette histoire d'amendement Accoyer, qui veut s'en occuper ? » Silence dans les rangs. Alors je lève le doigt en disant : « C'est très intéressant. » Tout le monde a dit : « Très bien. » Et j'ai suivi cette question.

1. Intervention de Jean-Pierre Sueur, Sénateur, ancien maire d'Orléans, prononcée à l'ouverture du colloque d'Espace Analytique, « Nouvelles subjectivités à l'adolescence », le 12 mai 2012 à Orléans.

2. Jacques Brel, *L'Enfance* (1973).

Au départ, il y avait une idée d'apparent bon sens : peut-on mettre une plaque de psychothérapeute sur sa porte, sans pouvoir se prévaloir d'une formation et d'une compétence en la matière ? Cette question était pertinente mais nous avons vite vu que, derrière cette question, il y avait un présupposé, un non-dit qui était, en fait, la mise en cause de la psychanalyse. Ou l'idée que, pour traiter des souffrances de l'âme, de l'esprit, il fallait être médecin, que seuls les médecins étaient, en quelque sorte, compétents et légitimes en la matière. D'où le mouvement que vous avez connu, qui a été très important, que vous avez eu raison de mener et que nous avons été un certain nombre à soutenir, pas forcément beaucoup, mais un certain nombre dans le champ politique. Et puis, tout s'est enchaîné, il y a une logique, hélas ! J'ai eu l'occasion de rédiger une dizaine de textes sur ce sujet, dont un dans lequel j'ai analysé les six versions successives de l'amendement Accoyer, jusqu'au moment où la loi a été votée, dans des termes qui étaient contradictoires, c'est-à-dire qu'il y avait un alinéa qui disait le contraire de ce qu'énonçait l'alinéa suivant. Ce lapsus n'était pas sans signification. Il montrait que le législateur n'avait pas pu régler, résoudre le problème, ou n'avait pas voulu le faire. Par la suite, divers ministres se sont échinés à élaborer un décret à partir de la loi ainsi rédigée. Mais c'était impossible puisque la loi était contradictoire dans ses termes et il a fallu refaire une loi, refaire l'article de loi pour que le décret paraisse.

En fait, cela renvoie à l'acte d'écriture de la loi. Je voudrais travailler un jour sur l'écriture de la loi, parce que la loi, c'est une norme. Mais pour faire la loi, pour écrire la norme, la République a voulu que l'on passe par un processus qui est discursif, l'assemblée parlementaire. Qu'il s'agisse de l'Assemblée nationale ou du Sénat, c'est toujours une assemblée où l'on débat de chaque phrase, de chaque mot, avec toutes les oppositions possibles, toutes les explications, toutes les invectives, toutes les capacités de rassemblement ou de *dissensus*. C'est ce processus discursif qui a pour objet de produire un texte normatif. Ce ne sont pas des professeurs de droit qui font la loi, ce sont les élus de la Nation. Et par conséquent, ce qui est intéressant, c'est d'observer et d'analyser les *buttes témoin* du processus discursif, dans le texte normatif. Plus vous faites la loi rapidement, plus il y a de telles *buttes témoin* et l'amendement Accoyer en sa version intrinsèquement contradictoire était, à cet égard, un magnifique exemple.

Ensuite, il y eut d'autres épisodes qui n'étaient pas sans lien avec la logique qui, en fait – et en dépit des apparences –, était l'un des présupposés de l'amendement Accoyer. Un ministre de l'Éducation nationale déclara que la science du cerveau et des neurones démontrait absolument qu'une méthode de lecture

était préférable à une autre. Ce qui était absurde, mais qui était pourtant écrit par un ministre de l'Éducation nationale.

Puis, un ministre de l'Intérieur, s'appuyant sur un rapport, nous a expliqué qu'il fallait, dès le plus jeune âge, détecter les futurs délinquants. Si on avait même pu les détecter pendant qu'ils étaient encore dans le ventre de leur mère, c'eût été parfait pour le bon ordre social, autre absurdité proférée par un ministre de la République, qui eut d'ailleurs un certain destin.

Il y eut un rapport de l'Inserm, qui est un *artefact* absolu, puisqu'il prétendait *démontrer* que les thérapies cognitivo-comportementales (tcc) étaient plus efficaces que la psychanalyse, parce qu'elles prenaient moins de temps, coûtaient moins cher, étaient plus *scientifiques*. Or, ce rapport de l'Inserm était constitué par l'analyse de ce que révèle sur le sujet la comparaison entre les deux méthodes, à supposer qu'il y ait en l'espèce deux méthodes comparables, en comptabilisant les jugements qui étaient émis dans quelques centaines d'articles de la littérature scientifique. Vous comprenez bien qu'avec un tel système, le résultat dépend de ce qu'on a mis dans la boîte. Évidemment, si vous choisissez parmi des milliers et des milliers de publications scientifiques, celles qui correspondent majoritairement à la thèse dont vous cherchez à démontrer la pertinence, vous trouverez ce que vous aurez décidé de trouver. Ce fut une grande misère que l'Inserm, autorité scientifique reconnue, cautionne cet *artefact*.

On a entendu également dans beaucoup d'instances, dans les universités, dans un certain nombre de facultés de médecine, etc., des discours affirmant que les neurosciences pouvant tout expliquer, la psychanalyse n'était plus utile, voire qu'elle était néfaste. Bien entendu, je ne suis pas spécialiste, comme je l'ai dit, de ces sujets, mais je suis atterré par les clivages simplistes. Je suis persuadé que les neurosciences apportent des connaissances utiles, mais je n'ai jamais imaginé qu'on pût ignorer, méconnaître et détruire l'apport de la psychanalyse, au motif que les neurosciences continuaient à progresser. Et, d'ailleurs, je trouve qu'il y a quelque chose d'intellectuellement suspect et mensonger dans le fait de considérer qu'en quelque sorte, le progrès des neurosciences aurait pour effet de réduire l'espace, la pertinence ou la légitimité de la psychanalyse.

Et puis, il y a eu cette question récente de l'autisme à propos de laquelle nous avons assisté à des évolutions navrantes. Une instance officielle de ce pays a soutenu que certaines méthodes étaient préférables à d'autres, et qu'une méthode, à savoir la psychanalyse, l'approche psychanalytique n'était pas recommandée. Je n'accepte pas une telle exclusion a priori de l'apport de la

psychanalyse. On a connu ailleurs des circonstances dans lesquelles certains États déclaraient ce qui était scientifiquement, médicalement ou intellectuellement bon. On en garde, à juste titre, le plus mauvais souvenir.

Pauline Prost me faisait remarquer qu'un hebdomadaire avait titré en couverture : « Faut-il brûler la psychanalyse ? » En cette ville très attachée à Jeanne d'Arc – elle a quand même été mieux accueillie à Orléans qu'à Rouen ! –, j'ai été interrogé sur la foi de Jeanne d'Arc. Elle était très fervente, mais n'oublions jamais que, si elle a été brûlée, c'est beaucoup plus en raison de la position de théologiens retords, pervers et dogmatiques que de la volonté des Anglais. Il faut mettre les choses à leur place. « Faut-il brûler la psychanalyse ? » Quel titre ! Mais surtout, quelle fausse question – hélas ! – pour ceux qui la posent. Et quel symptôme ! La réalité, c'est qu'il y a des mouvements et des groupes de pression qui, de manière insidieuse ou très brutale, œuvrent activement pour remettre en cause de ce pan essentiel de notre culture qu'est la psychanalyse.

Par rapport à cette question, vous me permettez de faire une remarque. J'ai eu beaucoup de bonheur à faire des rencontres au fil de ces sept dernières années avec des psychiatres, des psychanalystes, des psychothérapeutes et des psychologues. Ce fut passionnant. Parmi les psychanalystes, j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup d'écoles, d'obédiences et quelquefois je m'y perds. Je les compte comme on compte les moutons pour s'endormir... Et si je peux émettre un vœu pour finir, parce que vous n'êtes pas venus pour m'entendre, il serait bien, me semble-t-il, qu'il y ait plus d'union au sein de toutes celles et de tous ceux qui se revendiquent de la psychanalyse au moment où les attaques contre elle sont si brutales et si infondées. En tout cas, je suis venu ici pour vous dire non seulement ma sympathie mais mon profond soutien pour la psychanalyse, pour vos études, vos travaux et vos recherches.